

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N° I-CF2841

présenté par

Mme Perrine Goulet, M. Lecamp, M. Geismar, M. Laqhila, Mme Ferrari et M. Mattei

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

I. – L'article 199 *septies* du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, le mot : « enfant » est remplacé par le mot : le mot « personne » ;

2° Au deuxième alinéa, les mots : « , s'ils sont âgés de moins de dix-huit ans, » sont supprimés.

« II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Démocrate propose d'étendre les contrats d'assurance vie dits « rente-survie » pour permettre aux ascendants d'une personne porteur d'un handicap de souscrire ce type de contrat au bénéfice de leur descendant qu'il soit mineur ou majeur. Tel est l'objet de cet amendement